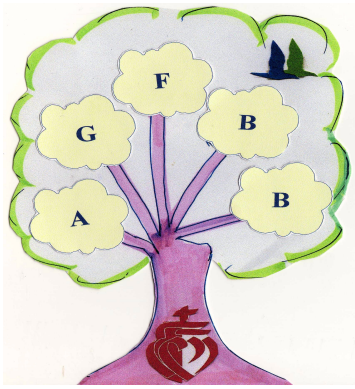
LA GAZETTE DES BOUD(E)AUD - BOUTET

Numéro 19
Novembre 2017
9ème Année

Coordonnées :
Email : agfbb@live.fr
Site : http://agfbb.fr

Téléphone : 06 68 95 94 02 (Eric)
Téléphone-Fax : 05 46 96 44 88 (Yvette)
Siège : 58 rue Émile Combes 17800 PONS

Responsable de Publication : Eric BOUDEAUD
Secrétaire de Rédaction : Nathalie BOUDEAUD



Association **G**énéalogique des **F**amilles **B**oud(e)aud - **B**outet

Inscription en Préfecture
n° W 174001455
du 14 octobre 2008
à Saintes

Parution au Journal Officiel
n° 2008-0044
du 1er novembre 2008
Annonce n° 300

Imprimée à 50 exemplaires
par Visuel Pub

L' ACTUALITE du SEMESTRE





Un grand merci à la ville de Pons pour le prêt de la salle des fêtes

Agenda du 1er semestre 2018 :

- ***Assemblée Générale le samedi 3 février,***
- ***Gazette n° 20 début juin ,***
- ***Pique-nique le dimanche 1er juillet.***

SOMMAIRE DES PAGES INTERIEURES

Cousinade 2017 : Bilan, revue de presse	Pages 2 & 3
Opération Chocolats de Noël 2017 : Déroulement	Page 3
Histoire et Généalogie : Les Prémices de l'État-Civil sous l'Ancien Régime	Page 4
La Généalogie BOUTET: Les enfants du couple BOUTET - CORNIÈRE	Pages 5
Les Sélections du Semestre : Livres	Page 6
La Généalogie BOUDAUD: Transcription de l'Acte de naissance de Pierre BOUDAUD † en 1692	Page 6
La Chronique du Semestre : Analyse des métiers avec les Registres Paroissiaux	Pages 7 & 8
Vie Associative : Compte-Rendu des Réunions, l'État-Civil familial	Pages 8

Cousinade 2017 - Bilan

BILAN FINANCIER			
VENTILATION	**RECETTES**	**DÉPENSES**	**SOLDE**
Cousinade (56 personnes)	1 038,22 €	1 157,66 €	-119.44 €
Tombola (105 tickets)	210,00 €	71,80 €	138,20 €
TOTAL	**1 248,22 €**	**1 229,46 €**	**18,76 €**

Recettes de la cousinade : **1 038,22 €** = participations[1] 956 € + ventes des excédents alimentaires 62,22 € + trop perçu de Marc DOUSSOUX 20 € (malade)
55 payants[1]: 956 € = Adhérents 496 € (31 x 16 €) - Non-Adhérents 440 € (22 x 20 €) - Enfants 20 € (2 x 10 €)

Dépenses de la cousinade : **1 157,66 €** = Alimentaire[2] 1050,22 € + Non-Alimentaire 87,44 € + remboursement de Marc DOUSSOUX 20 € (malade)
dépenses alimentaires[2]: 1 050,22 € = alimentaire utilisé à la cousinade 988 € + excédents alimentaires vendus 62,22 €

Recettes par personne **17,07 €** (956/56) Dépenses par personne **19,20 €** (dont Ali. 17,64 = 988/56 - non-ali 1,56 = 87,44/56)

Recettes de la tombola : 210 € = 105 tickets à 2 €

Dépenses de la tombola : 71,80 € = wonder box 49,90 € + frais de correspondance avec les donateurs 21,90 € + jambon à l'os 26,40 € déjà acheté et comptabilisé sur 2016



Vue panoramique de la salle – photo Valentin BOUDEAUD

PREMIERS CONSTATS

Les plus : * la ponctualité des participants a permis de faire la photo de groupe à l'heure et de respecter les horaires prévus.
* la pesée de jambon a été supprimée et le jambon a été inclus aux 20 lots de la tombola (valeur de 530 €).
C'était un souhait des participants de l'édition 2013 (enquête 2014). D'où gain de temps et journée plus dynamique.
* une vidéoprojection effectuée sur les migrations Boud(e)aud et Boutet en Saintonge.

Les moins: * le nombre de participants est en forte baisse – 21% (71 participants en 2013, 56 en 2017).
* si le nombre d'adhérents est stable sur les 3 éditions (2010, 2013, 2017), le nombre de non-adhérents a été divisé par 4 entre 2010 et 2017 (100 en 2010, 24 en 2017).
23 participants des éditions 2010 et/ou 2013 sont décédés (adhérents potenciels de l'édition 2017).
17 participants des éditions 2010 et/ou 2013 malades ou trop agés ne sont plus aptes à participer.



Expo photos et boutique AGFBB

TEXTILES SIGLÉS AVEC LE LOGO AGFBB

Casquette blanche	5,00 €
Tee-shirt blanc modèle homme ou femme	6,50 €
Tee-shirt vert modèle homme ou femme	7,00 €
Polo blanc modèle homme ou femme	10,00 €
Polo vert modèle homme ou femme	12,50 €
Sweat blanc modèle homme ou femme	13,00 €
Sweat vert modèle homme ou femme	13,50 €

Toutes tailles possibles S, M, L, XL, 2XL

Cousinade 2017 – Revue de presse

Sud-Ouest du 5 juillet 2017

L'Association généalogique des familles Boude Jaud Boutet (AGFBB) a organisé une cousinade à Pons, dimanche dernier. Pour cette troisième édition, une projection a présenté les spécificités des deux migrations vendéennes qui ont vu les familles Boudaud en 1894 et Boutet en 1923 s'établir à Pérignac et Avy, avant de s'unir en double mariage à Jarnac-Champagne en 1926 et 1929. L'association compte une soixantaine d'adhérents, tous descendants des deux couples vendéens : Pierre Boudaud et Victorine Jaud, originaires du bocage vendéen, qui sont arrivés en 1894 à Pérignac avec leurs huit premiers enfants. Ferdinand Boutet et Rose Robreau arrivent eux du marais vendéen à Avy en 1923 avec également huit enfants. Il y eut un double mariage entre deux petits enfants des Boudaud et des Boutet. C'est la crise phylloxérique (invasion d'insectes qui a entraîné la destruction des vignes), qui a donné lieu à la migration des Vendéens. Ces derniers ont apporté leur savoir-faire en élevage. Au départ, ce sont les riches propriétaires charentais qui envoyaient des placiers sur les foires de Vendée pour recruter des domestiques, qui peu à peu, grâce à leur travail, font venir leur famille et deviendront eux-mêmes métayers vendéens. L'année prochaine, en 2018, l'association célébrera son dixième anniversaire.



N. Julliard

Haute-Saintonge du 7 juillet 2017

L'AGFBB est une association généalogique familiale. Ce type d'association a vu le jour outre Atlantique. Elles sont très répandues au Canada. Elle se développe en Europe et plus particulièrement en France, depuis une décennie. Elles sont régulièrement invitées par des cercles généalogiques lors d'expositions ou congrés. Ce fut le cas en 2016 pour l'AGFBB au Congrès Régional Généalogique de Saintes.

Le but est d'avoir une meilleure transparence financière, de se structurer pour gagner en efficacité et de permettre aux organisateurs de cousinades de constituer un noyau dur, sur la base de son socle d'adhérents. Ces derniers sont tenus informés au jour le jour des recherches, travaux et projets par son site internet, sa gazette interne ainsi que par des rencontres lors de sorties et pique-niques entre les cousinades.
C'est dans ce contexte que l'AGFBB a organisé une cousinade à la salle des fêtes de Pons le dimanche 2 juillet 2017.
Pour cette 3ème édition, depuis la création de l'association en 2008, une projection a présenté les spécificités des deux migrations vendéennes qui ont vu les familles BOUDAUD en 1894 et BOUTET en 1923 venir s'établir à Pérignac et Avy dans un premier temps avant de s'unir en double mariage à Jarnac-Champagne en 1926 et 1929.
Rendez-vous est pris l'année prochaine pour fêter les 10 ans de l'AGFBB à Pons.

Rédaction de la Haute-Saintonge

Opération Chocolats de Noël 2017



Déroulement de l'opération chocolats de Noël :

La distribution des catalogues s'effectuera à partir du 14/10/2017.

Les commandes individuelles seront à remettre avant le 30/10/2017.

La commande globale sera passée le mardi 31/10/2017.

Nous devrions recevoir les chocolats vers le 21/11/2017.

Nous effectuerons les livraisons dans les jours suivants.

OBSERVATIONS: **1)** si vous changez d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse mail, pensez à nous en informer.

2) Le 4 octobre 2018, l'AGFBB aura 10 ans. Nous allons fêter l'évènement en invitant adhérents et partenaires, **le samedi 6 octobre 2018 à Pons pour un apéro dinatoire**. A cette occasion, nous exposerons des photos des pique-niques, sorties et cousinades. Toutes vos photos seront les bienvenues. Regroupez les sur clef USB et informez nous. Merci d'avance.

Histoire et Généalogie

Les Prémices de l'État-Civil sous l'Ancien Régime

Les Registres Paroissiaux n'ont cessé d'évoluer durant trois siècles et ont façonné les bases de l'État-Civil. Cinq étapes majeures, antérieures à la constitution officielle de l'État-Civil en 1792, ont ponctué des avancées essentielles.

1) Août 1539 – l'Ordonnance de Villers-Cotterêts - François 1er

Elle traite de nombreux sujets mais en particulier :

- impose le français à la place du latin dans les jugements et les actes notariés,
- fait obligation aux curés de tenir des registres de baptêmes.

Objectif: la bonne compréhension des textes, pouvoir établir la preuve de majorité.

Résultat: l'origine de l'État-Civil français. Mais l'ordonnance est peu suivie. Pour preuve, peu de registres de cette époque nous sont parvenus et les provinces devenues françaises ultérieurement ne sont pas concernées.

2) Décembre 1563 – le Concile de Trente – Pape Pie IV

Il impose aux curés de :

- tenir des registres de baptêmes,
- de faire figurer sur les actes les noms des parrains et marraines.

Objectif: éviter les mariages entre personnes liées par des parentés spirituelles (parrain et sa filleule par exemple).

Résultat: la tenue des registres de baptêmes ne se limite plus au royaume de France mais s'étend à tous les pays catholiques. En france, le Concile est mieux obéi que le roi. La tenue des registres se généralise en France.

3) Mai 1579 – l'Ordonnance de Blois - Henri III

Elle fait obligation à l'église de tenir :

- en plus des registres de baptêmes, des registres pour les mariages et les sépultures.

Objectif: éviter les mariages clandestins de mineurs.

Résultat: trois formes d'actes existeront désormais, en général, inscrits sur le même registre, mais leur teneur est souvent très succinte.

4) Avril 1667 – l'Ordonnance de St-Germain-en-Laye – Louis XIV

Elle fait obligation que:

- les actes de baptêmes soient signés par le père s'il est présent et par les parrains et marraines, les actes de mariages par les époux et les témoins, les actes de sépultures par deux parents ou témoins ;
- les registres devront être tenus en deux exemplaires et chaque fin d'année, un exemplaire sera déposé au baillage.

5) Avril 1736 – la Déclaration Royale sur l'État-Civil – Louis IV

Elle stipule que :

- les registres seront tenus en deux exemplaires identiques avec chaque acte signé,
- le nom de la mère devra figurer avec celui du père sur les actes de baptêmes,
- le consentement des parents devra être consigné sur les actes de mariages,
- les liens de parenté entre les témoins et les époux devront être précisés sur les actes de mariages.

Objectif: confirmer et améliorer les stipulations de l'ordonnance de St-Germain-en-Laye

Résultat: uniformisation des registres et plus grande précision des actes.

6) 20 Septembre 1792 – An 1 de la République – Instauration de l'État-Civil français

Les registres paroissiaux sont retirés des presbytères et sont déposés dans les mairies qui sont désormais en charge de l'État-Civil. Les actes de Baptêmes, Mariages et Sépultures sont remplacés par des actes de Naissances, Mariages et Décès tenus en double exemplaires. Sur les actes de naissances, les parrains et marraines sont remplacés par des témoins. Après déclaration en mairie, les citoyens sont laissés libres d'effectuer les cérémonies du culte de leur choix (catholique, protestant ou juif), mais les actes religieux correspondants n'ont pas de valeur légale.

Jean BOUTET

- Né le 15 juin 1693 - Nalliers, Vendée, France
- Baptisé le 15 juin 1693 - Paroisse de Nalliers
- Décédé le 12 février 1770 - Nalliers, Vendée, France , à l'âge de 76 ans
- Inhumé le 13 février 1770 - Cimetière de Nalliers
- Tisserand

Parents

- Jean BOUTET *ca 1661-1716* (Tisserand)
- Radegonde CAMUS *1666-1738*

Union(s) et enfant(s)

- Marié *le 14 février 1719, Nalliers, Vendée, France,* avec **Catherine, "Anne" CORNIÈRE** *1697-1740 (Parents : Étienne CORNIÈRE ca 1654-1724 & Renée PENAUD ca 1673-1711)* dont

- ♂ Jean BOUTET *1720-1779* marié *le 10 mai 1746* avec Marie-Jeanne POISSONNET *1725-1793*
- ♀ Margueritte BOUTET *1721-1748* mariée *le 26 février 1743* avec Louis CHAGNOLEAU *ca 1698-1769*
- ♂ Pierre BOUTET *1723-1723*
- ♀ Marie BOUTET *1725-1795* mariée *le 1er septembre 1744* avec François VIVIER *1721-1793*
- ♂ Second Pierre BOUTET *1727-1740*
- ♀ Marie-Anne BOUTET *1730-?*
- ♀ Marie-Anne-Joseph BOUTET *1733-?*
- ♂ François BOUTET *1736-1794* marié *le 24 avril 1758* avec Marie GUICHARD *1733-1778*
 François BOUTET 1736-1794 marié *le 13 avril 1779* avec Jeanne BARBOT *1758-1820*
- ♂ Jean-Baptiste BOUTET *1739-?*

Frères et sœurs

- ♂ Jacques BOUTET *1688-?*
- ♀ Marie BOUTET *1690-?*
- ♂ Pierre BOUTET *1696-?*
- ♀ Jeanne BOUTET *1699-?*
- ♀ Marguerite BOUTET *1702-?*



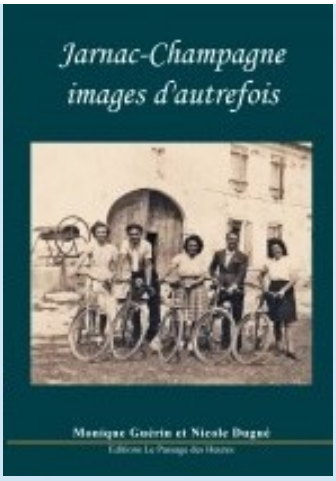
Relations

- Parrain et marraine :
 - ♂ Jean SEGUINOT
 - ♀ Jeanne VESQUEAU

Sources

- *Naissance, baptême: AD 85 / BMS 1679-1699 / Vue 123*
- *Union: AD 85 / BMS / 1712-1721 / Vue 117*
- *Décès, inhumation: AD 85 / BMS 1762-1772 / Vue 190*

Les Sélections du Semestre



Jarnac-Champagne – Images d'autrefois

Auteurs: Monique GUÉRIN & Nicole DUGUÉ
Éditeur: Le Passage des Heures
Collection: Images d'autrefois

Jarnac-Champagne entre dans la collection images d'autrefois grâce à deux jarnacaises bien connues : Monique GUÉRIN (pharmacienne) et à Nicole DUGUÉ (Institutrice). Ces dernières ont collecté une somme considérable d'informations auprès des anciens, ainsi que des documents, des photographies familiales et des cartes postales de 1900 à 1960. Au fil des pages, vous découvrirez les grands moments de la vie rurale : les fêtes populaires, les cérémonies religieuses et familiales, le basket et le football, tout ce qui a marqué la vie de Jarnac-Champagne. Le dernier chapitre met en lumière les personnages qui ont marqué Jarnac-Champagne de leur empreinte. Et, regardez bien, vous reconnaitrez parmi les photos, les visages d'adhérents avec quelques années de moins. Incontestablement l'un des opus les mieux réussis de la collection images d'autrefois.



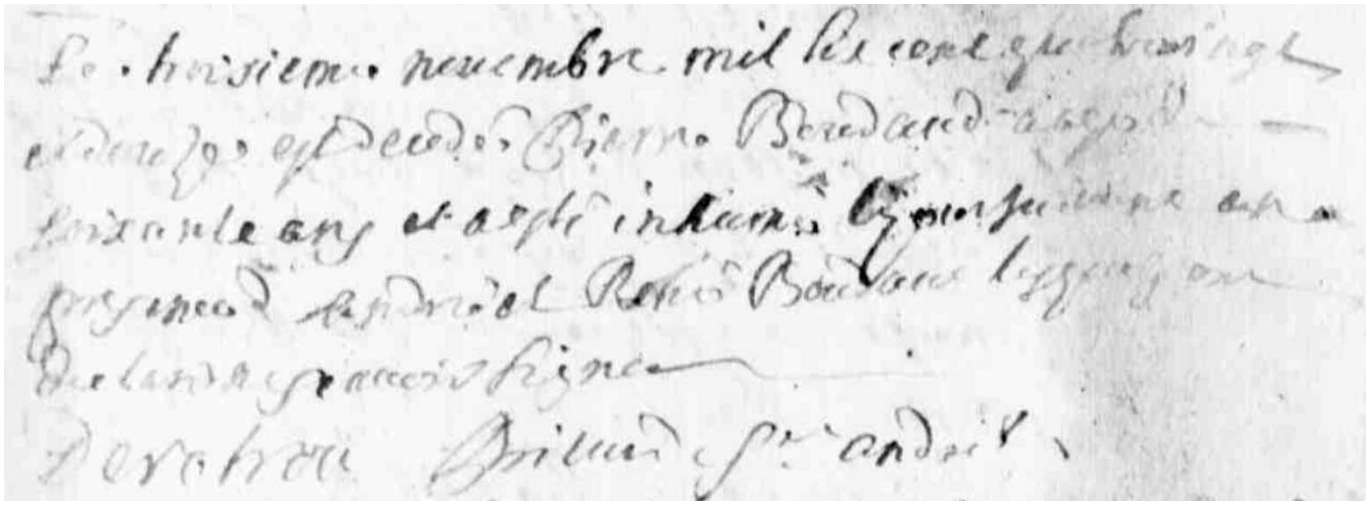
Se souvenir des métiers d'autrefois en Poitou-Charentes

Auteur: Guy BRANGIER
Éditeurs: Geste Éditions

Cet ouvrage évoque plus d'une quarantaine de métiers d'autrefois en Poitou-Charentes à partir de cartes postales ou photographies anciennes.
Guy BRANGIER, professeur d'histoire à Prahecq (79) et auteur de plusieurs ouvrages chez Geste Éditions, s'est attaché à les présenter tout en faisant appel à des extraits de récits d'auteurs régionaux et à des illustrations humoristiques.
On connait une bonne partie des métiers qui existeront dans les prochaines décennies du fait des évolutions techniques de notre époque. Grâce à cet ouvrage, on peut se retourner vers le passé et y observer des métiers qui ont longtemps été des marqueurs d'une époque aujourd'hui révolue, même si un certain nombre de ces métiers sont encore bien actuels dans certaines parties du monde. Ils représentaient un nombre très élevé d'emplois dans le monde rural.

Généalogie BOUDAUD

Pierre BOUDAUD (1632-1692) † St-André-Goule-d'Oie/ BMS 1679-1696/ Vue 128



1- Le troisième novembre mil six cent quatre vingt
2- et douze est décédé Pierre BOUDAUD âgé de
3- soixante ans et a été inhumé le jour suivant en
4- présence de André et René BOUDAUD lesquels ont
5- déclaré ne savoir signer.
6- DEROBROU Prieur de St André

Transcription

La Chronique du Semestre

Analyse des métiers grâce aux Registres Paroissiaux

Historiquement, le canton de Montaigu (85) était composé de 10 communes, 8 à dominante agricole, 1 à dominante artisanale, puis industrielle avec papeteries et filatures (Cugaud situé le long de la Sèvre) et Montaigu, le chef-lieu de canton, ville artisanale, regroupant les services de l'État.

Les secteurs d'activités, du canton de Montaigu, du 17 au 19 ème siècle parmi les 24 221 professions mentionnées :

Agriculture	68,3 %	Artisanat	19,6 %	Commerce	3,8 %
Armée	2,8 %	Industrie	2,6 %	Services d'État	1,1 %
Religion	0,8 %	Transport	0,7 %	Médecine	0,3 %

Nombre d'actes par secteurs d'activités :

Agriculture 16543
Artisanat 4756 dont: 1575 dans les métiers de la construction, 235 dans ceux des métaux et outils et 2946 dans ceux des vêtements.
Commerce 920 dont: 300 dans les métiers de bouche, 349 dans ceux de la meunerie et 271 marchands.
Armée 686
I**ndustrie** 642 dont 469 papetiers et 173 dans les métiers de la filature.
Services d'État 255 dont 156 dans la justice, 83 dans l'éducation et 16 à la poste.
Religion 182
Transport 160
Médecine 77

Remarque : *il est difficile d'établir une hiérarchie dans les professions relatives au milieu paysan (laboureur, bordier, journalier, fermier, cultivateur, etc...). Certains laboureurs pouvaient exploiter des surfaces plus importantes que des bordiers et avoir des revenus supérieurs par exemple.*

Professions atypiques mentionnées dans les actes :

Cerclier : fabriquant de cercles en bois pour les tonneaux et les barriques.
Taupier : chasseur de taupes.
Affranchisseur = Hongreur : personne qui castre les animaux et fait aussi office de vétérinaire.
Artiste vétérinaire : homme ayant étudié la médecine vétérinaire.
Carrier : tailleur de pierre.
Ferblantier : fabriquant d'outils et ustensiles, casseroles, bassines et assiettes en fer recouvert de fer blanc ou d'étain.
Pintier : potier d'étain spécialisé dans la fabrication d'instruments de mesure.
Lingère : couturière qui fabrique du linge de table.
Perruquier : coiffeur, barbier et accessoirement fabriquant de perruques.
Plumassier : fabriquant des panaches et des bouquets de plumes pour les chapeaux et les uniformes.
Corroyeur : artisan qui transforme la peau travaillée par les tanneurs en cuir pour servir aux cordonniers ou selliers.
Mégissier : enlève la laine et les poils des peaux.
Chamoiseur : homme qui prépare les peaux.
Blanconnier : tanneur de peaux de moutons.
Pelletier : artisan qui travaille les fourrures.
Savetier : cordonnier réparateur de souliers.
Passementière : femme qui fabrique ou vend des bandes de tissu servant à l'ornement des vêtements.
Ravaudeuse : raccommodeuse d'habits.
Laceur : fabriquant de filets de pêche.
Amoulayeur = rémouleur : artisan qui aiguise les outils tranchants.
Verrier : personne qui fabrique des verres et des bouteilles.
Poêlier : personne qui fabrique des poêles et des appareils de chauffage ou vend des ustensiles de cuisine.
Fouacier : fabriquant de pain très serré.
Fournier : fabriquant de fours pour boulanger.
Ecorcheur : personne qui abat le bétail avant l'intervention du boucher.
Coquetier : collecteur et revendeur d'oeufs et de beurre.
Blatier : marchand de blé.
Marchand de rouennerie : marchand de tissus dont les fils sont teints avant tissage.
Bimbelotier : fabriquant de jouets.
Saleronne : ouvrier papetier qui fait le finissage.
Dévideuse : femme qui met le fil sur un écheveau.
Filassier : homme qui broie les tiges de lin pour les transformer en filasse.

Tissier : fabriquant de tissus en laine, soie, lin et coton.
Fileur : personne qui travaille la filasse de lin avec un rouet pour produire des fils.
Peigneur = Cardeur : personne démêlant la laine en la cardant.
Sergier : tisserand qui fait des tissus en laine.
Cardier : personne qui fabrique les outils du cardeur.
Ourdisseur : personne qui arrange les fils de la chaine pour faire un tissu.
Rattacheur : personne qui rattache les fils cassés en filature.
Apprêteur : personne qui colle les pièces des chaussures avant de les coudre.
Voiturier = Roulier = Relayeur : transporteur de marchandises en charrette, équivalent du routier actuel.
Postillon : conducteur d'attelage.
Portefaix : personne qui charge et décharge les colis.
Commissionnaire : personne qui livre les colis des rouliers aux particuliers.
Brigadier des traites : douanier.
Brigadier et contrôleur des fermes du roy : agent du roy en charge de la collecte des impôts indirects, droits d'enregistrement et douaniers.
Sénéchal : officier de robe longue chef de justice subalterne.
Receveur de l'octroi : personne qui perçoit les taxes à l'entrée des villes.
Arpenteur : personne qui mesure la superficie des terres avec une toise, ancêtre du géomètre.

Vie Associative

Réunions

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil d'Administration du 7 Octobre 2017 à 14h 30 au siège à PONS

Présents : Yvette, Gigi, Maryse, Nathalie, Valérie, Éric

Ordre du Jour : Point trésorerie, cousinade 2017, chocolats de Noël 2017, gazette n°19, AG février 2018, pique-nique 2018, 10 ans de l'AGFBB en 2018

1) **Le Point de la Trésorerie à ce jour :**
Caisse = 97,67 € Compte Chèques = 251,80 € Compte Livret = 2 624,09 €

2) **Bilan de la cousinade :** Solde 18,76 € (dont cousinade – 119,44 € et tombola + 138,20 €)
Recettes 1 248,22 € (dont tombola 210 €) - Dépenses 1 229,46 € (dont tombola 71,80 €)
Dépenses par personne 19,20 € (dont alimentaire 17,64 €) *Cf p 2 de la gazette*

3) **Opération Chocolats de Noël 2017 :** commandes à recevoir avant le 30 octobre 2017.
Livraison vers le 21 novembre *Cf p 3 de la gazette*

4) **Gazette n°19 :** impression vers le 16 octobre.
Distribution des gazettes en relevant les commandes des chocolats de Noël.
Une nouvelle rubrique devrait voir le jour : "Nos anciens les ont cotoyés".
Si c'est trop juste pour cette gazette, se sera pour la gazette n°20.
Nous y établirons la généalogie et les faits marquants de la vie de personnages emblématiques de Pérignac, Chadenac, Jarnac-Champagne, que nos anciens et certains adhérents actuels ont bien connus ou simplement croisés.

5) **Assemblée Générale :** le 3 février 2018 salle Ménestrels.
Année élective (renouvellement du CA et du Bureau jusqu'en février 2020)
Réunion du Bureau le samedi 25 novembre pour préparer l'ordre du jour et les courriers de convocation.
Ces derniers seront envoyés durant la semaine 2 (8 au 14 janvier 2018).
Le CA a voté le maintien à 10 € de la cotisation pour 2018 et la suppression des droits d'entrée à partir de 2018.

6) **Pique-nique 2018 :** à Pérignac, le 1er juillet 2018. Organisé par Valérie. Prise de contact avec la Mairie rapidement.

7) **10 ans de l'AGFBB :** le 4 octobre 2018, l'AGFBB aura 10 ans.
Le CA a décidé de fêter l'évènement le samedi 6 octobre 2018 avec un apéro-dînatoire qui aura lieu à la salle Ménestrels de 16h à 20h. Adhérents et partenaires seront invités pour une expo retraçant les 10 ans d'activités de l'association en images, puis d'un discours et d'un apéro-dînatoire pour conclure.
Réservation de la salle en même temps que celle de l'AG, lors de la réunion à la Mairie en Novembre.

La séance est levée à 16h 30.

Un grand merci aux personnes du comité de relecture de la gazette :
les membres du Conseil d'Administration plus Josette MORINAUD et Béatrice DANTHEZ.